

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1254

Artikel: L'autodémission du politique
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

2 mai 1996 – n° 1254
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

L'autodémission du politique

«Nous sommes impuissants; ces décisions appartiennent au management, aux actionnaires». Ainsi se justifiaient les politiques apprenant la fusion de Ciba-Sandoz. Début d'une gesticulation destinée à prouver au peuple qu'ils ne se désintéressaient pas de l'événement. Même scénario, mais en plus appuyé, après les décisions de Swissair sur les liaisons intercontinentales desservies à partir de Cointrin; la dépendance de la compagnie soumise à la loi sur le trafic aérien entretient l'illusion d'un pouvoir politique en prise: «Swissair a quinze jours pour revoir sa copie», déclare-t-on avec effet de menton.

Au même moment les cantons de Vaud et de Genève mettent en consultation un rapport sur un réseau hospitalo-universitaire lémanique. Il s'agirait de créer, selon le modèle retenu, deux établissements intercantonaux autonomes de droit public: une faculté de médecine commune aux Universités de Genève et de Lausanne, et un seul Ensemble hospitalier lémanique. Précisons pour camper le décor que le Réseau (le terme est abusif, car il s'agirait d'une fusion, même si l'activité est répartie sur deux sites) créé par concordat intercantonal devrait jouir d'une large autonomie par rapport aux deux gouvernements qui lui délèguent une partie essentielle de leurs prérogatives. Ces compétences sont transférées à un Conseil qui assurera la planification et la conduite stratégique, qui nommera les professeurs, les cadres supérieurs, le comité de direction, qui approuvera les tarifs, etc...

Au niveau hospitalier, on aura ainsi un superbe magnum de 14 000 postes au coût de 1,8 milliard: un Novartis hospitalier, voulu cette fois par les politiques se dessaisissant de leur pouvoir. D'autres rêvent d'appliquer le même schéma aux deux universités pour créer une université lémanique.

On n'ouvrira pas le débat par des questions techniques (voir dossier, p.2) mais par une appréciation avant tout politique. L'Université et l'hôpital universitaire font partie de l'identité vécue des deux cantons. Par exemple pour les Vaudois, qui possèdent un réseau dense (trop dense) d'hôpitaux de zone et régionaux, le CHUV est le lieu auquel ils peuvent recourir pour des soins aigus. Pour les Lausannois, il joue le rôle d'hô-

pital de zone, mais pour l'ensemble des Vaudois, il est perçu comme l'offre faite à tous, sans distinction d'origine, des soins les plus performants. Naturellement, ces prestations de qualité ne vont pas cesser par l'effet du Réseau; les responsables de la fusion affirmeraient même qu'elles seront renforcées. Mais que signifie au niveau des dénominations ce recours à l'adjectif «lémanique»: Réseau hospitalo-universitaire lémanique, Université lémanique? Pour les Vaudois, le Léman n'est qu'une des composantes de leur identité. A jouer de la sorte avec les symboles, ce canton carrefour, ce canton rassemblé risque de se distendre.

Nul doute qu'une coordination serrée et quelques institutions communes puissent être créées entre les cantons (Vaud a aussi pour partenaires Neuchâtel, Fribourg, Valais). Mais pourquoi diable la planification générale et la conduite stratégique devraient-elles être déléguées? Les responsables politiques peuvent d'un commun accord exiger que toutes les synergies qu'ils souhaitent soient mises en œuvre, ils peuvent exiger de recevoir à périodes fixes des rapports qui leur permettent de prendre des décisions utiles, ils peuvent régler entre eux les procédures d'arbitrage en cas de désaccord. Pourquoi déléguer ce qui est le propre du pouvoir politique?

Le choix est essentiel pour l'avenir du fédéralisme. Ou les cantons instaurent entre eux les règles d'une «politique extérieure» active ou ils laissent se créer des institutions dirigées par des «conseils d'administration» de droit public auxquels ils transfèrent leurs responsabilités par autodémission. Les cantons n'auront plus pour tâche que de fournir les ressources et nommer les «administrateurs», qui, eux, nommeront les managers détenteurs du véritable pouvoir.

Devant les difficultés financières, certains ont largement délégué leurs responsabilités, d'autres ont pris eux-mêmes les choses en main. Qui a le mieux restauré l'image du politique? Devant les difficultés de la coordination intercantonale qui se heurte aux égoïsmes, aux chasses gardées, on peut être tenté de transférer le pouvoir à des institutions qui casseront ces résistances sans avoir à se justifier. C'est plus facile, mais c'est politiquement destructurant.

AG